



## Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-003

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUIT NEUTRALISANT LES ODEURS

**Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée,

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

#### DECIDE

**Article 1 :** D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande de « Fourniture de produit neutralisant les odeurs » (2022-SDOM-0019) à la société NATURAL TECH dont le siège social est situé 3 ZA des Peupliers 27500 BOURNEVILLE SAINTE-CROIX.

**Article 2 :** Le marché débute à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée de ferme de deux ans. Deux possibles périodes de reconduction d'un an sont prévues au marché.

**Article 3 :** Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 13.60 € HT soit 16.32 € TTC le litre.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2023 et le seront pour les années suivantes.

Fait à Bernay le 24/01/23

Par délégation du Comité Syndical,

Le Président

